



## CTL 17 octobre 2018 Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Président,

Comme vous le savez la CGT dénonce les orientations gouvernementales prévues dans le cadre de CAP 2022.

La déclinaison de cette politique à la DGFIP conduira au démantèlement de notre administration.

Nos missions sont menacées d'abandon ou de privatisation, nos services de fusion ou de disparition, le réseau sera resserré, de nombreuses implantations seront supprimées.

La CGT conteste ce recul du service public de proximité au nom d'une vision purement libérale et revendique au contraire le maintien et le renforcement du réseau.

Pourtant en arrêtant les cadeaux aux plus fortunés et au patronat (CICE, CIR, réforme de l'ISF, flat-tax ...) il serait possible de financer et développer un service public de proximité et de qualité, capable de faire face aux attentes des citoyens.

Au contraire, toujours arc-bouté dans sa conception libérale, le gouvernement fustige les fonctionnaires qui coûtent cher.

Cela le conduit aujourd'hui à mettre en cause nos règles de gestion, nos droits garantis par le statut, et à supprimer massivement des postes.

A la DGFIP c'est un véritable plan social qui se prépare avec 30 000 suppressions de postes prévues à la DGFIP d'ici la fin du quinquennat, sans le volet social !

Pourtant la pyramide des âges dans notre administration montre que nos effectifs ne présentent pas 30 000 départs à la retraite dans la période. Les agents devront-ils subir la mobilité forcée ou la réorientation professionnelle vers le secteur privé comme le laisse entendre la publication dans Ulysse concernant les objectifs du Congé Personnel de Formation ?

Les transferts de missions, envisagés dans la sphère du contrôle fiscal, la création d'une agence du recouvrement, l'externalisation d'une partie des missions cadastrales, les regroupements des services au niveau supra-départemental ou le regroupement d'activité en services à compétence nationale sont autant d'annonces qui inquiètent les agents.

Contre cette politique, pour défendre nos missions, notre réseau, nos emplois et nos droits garantis par le statut, la CGT sera toujours aux côtés des agents.

Au plan local, la DRFIP devait présenter en septembre à la préfecture les déclinaisons des différentes réformes envisageables dans le cadre de CAP 2022.

Monsieur le Président, pourquoi n'avez-vous pas informé les élus des personnels de ce que vous avez fait remonter au Préfet ? Nous vous demandons aujourd'hui officiellement de nous communiquer le contenu des projets envisagés, dont les conclusions de la Commission Immobilière de l'Etat concernant l'avenir et l'implantation de la future CAE.

Vous semblez avoir le culte du secret.

A ce propos, nous apprenons que suite à l'intervention du Ministre Darmanin, la trésorerie de Condrieu ne fermera plus au 1<sup>er</sup> janvier.

Si nous pouvons que nous féliciter de ce recul, nous n'osons croire qu'il sera définitif.

Cela pose pourtant de nombreuses questions auxquelles la CGT entend avoir des réponses aujourd'hui. Tout d'abord pourquoi ce revirement qui en tout état de cause constitue un camouflet pour la DGFIP ? La CGT dénonce avec la plus grande force ces dysfonctionnement, ceux de l'Etat, son gouvernement et l'administration.

La CGT s'était prononcé contre la fermeture de cette trésorerie, comme des autres, parce que nous défendons un maillage territorial au plus proche des contribuables.

Alors même que vous justifiez alors la fermeture en expliquant notamment que les locaux loués à la mairie étaient inadaptés, nécessiteraient des travaux ... que comptez-vous faire désormais ? La trésorerie restera-t-elle dans les mêmes locaux ? des travaux sont-ils envisagés ?

Concernant les missions, la nouvelle collectivité Vienne Condrieu Agglomération sera gérée par la trésorerie de Vienne Agglomération ainsi que l'activité hospitalière.

Il restera donc le recouvrement de l'impôt pour lequel vous aviez estimé qu'il occuperait l'équivalent d'un poste de contrôleur, destiné à rejoindre le SIP Givors.

Comment comptez-vous faire fonctionner la structure ? Avec quels emplois, quels postes, quel responsable ?

Cette opération a d'ores et déjà eu un coût financier. A l'heure où le gouvernement s'acharne à laisser croire que ce sont les fonctionnaires qui coûtent cher, nous vous demandons la transparence sur le coût d'un tel changement de cap !

De même quelle information des usagers, des maires, a été ou va-t-elle être mise en œuvre par la DRFIP ?

Mais, plus grave encore, derrière ces revirements la CGT n'oublie pas la dimension humaine. Le tout n'est-il pas trop confus ?

Derrière ces volte-faces, des collègues sont méprisés. Pour comble, ils ont eu cette information par la DDFiP de l'Isère ! Pour la deuxième fois sur ce dossier votre communication est défaillante.

Pourquoi n'avez-vous pas immédiatement informer les agents ainsi que les élus du personnel ?

Certes, un Ministre du gouvernement désavoue la DGFIP et le projet que vous avez porté et défendu. Mais la moindre des choses aurait été de donner l'information ! Cela témoigne, une nouvelle fois, de votre conception du dialogue et du peu de cas que vous faites des agents de votre direction.

Mais aujourd'hui il y a urgence à répondre aux questions que nous soulevons et nous vous demandons de proposer des solutions adaptées pour rassurer les collègues.

Enfin, nous souhaitons aborder en liminaire, certains problèmes concernant la convocation du présent Comité Technique.

Nous demandons que les questions des Organisations Syndicales dont vous avez fait un point 8 à l'ordre du jour soit intégrées au point 3 et traitées pour avis au même titre que pour Thizy.

Les points concernant l'organisation des services doivent obligatoirement être soumis pour avis (Art de la circulaire).

En conséquence, l'organisation de la DRFIP doit être soumis pour avis, par contre, le point sur la mise en place du SAR n'étant pas documenté ne peut pas être examiné pour avis.

Avez-vous par ailleurs des documents à communiquer aux élus sur l'organisation des SPF et les guides de bonnes pratiques et des mesures de sécurisation bâtementaire ?

Lyon, le 17 octobre 2018